

Il importe de concevoir un mécanisme national permettant de protéger la vie privée des patients et de répondre aux besoins des médecins et des pharmaciens. L'information devra être obtenue rapidement et d'une manière qui ne complique pas exagérément la tâche des professionnels de la santé. Enfin, le système de contrôle des ordonnances ne devra pas coûter trop cher.

24. Le Comité permanent recommande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de charger un groupe d'experts d'étudier la possibilité de créer des normes nationales applicables à des systèmes de contrôle provinciaux des médicaments psychotropes vendus sur ordonnance, et de présenter des recommandations sur la mise en place de tels systèmes.